

DEPARTEMENT
ESSONNE

ARRONDISSEMENT
D'EVRY

CANTON DE
MENECY

CCAS
SOISY SUR ECOLE
(91840)

DATE DE
CONVOCATION

2023_4

**OBJET : VOTE DU
BUDGET PRIMITIF
2023 CCAS**

EXTRAIT du REGISTRE

**Des délibérations du
Centre Communal d'Action Sociale**

L'an deux mil dix-vingt-trois, le douze avril,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Soisy-sur-Ecole légalement convoquée s'est réunie à 19h00 en Mairie sous la présidence de Monsieur Alain RUELLÉ, et après convocations régulièrement faites par courrier électronique,

Etaient présents : M. RUELLÉ Alain, Mme RAMAHEFASOLO Nora, M. BOULAT Henri, Mme SALVADORI PAQUET Gabrielle, M. LEBLANC Patrick, Mme CAILLETTE Danièle

Absents et excusés : Mme LABBÉ Yvette donne pouvoir à Mme RAMAHEFASOLO Nora.

Absents : Laure CADOT

Secrétaire de séance : Mme SALVADORI PAQUET Gabrielle

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 CCAS

La Commission administrative du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 1612-13,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1er,
Vu l'Instruction budgétaire et comptable M 14 publiée par arrêté interministériel du 27 décembre 1996 et modifiée par arrêté interministériel du 27 décembre 2005

Considérant la prévision d'un versement d'une subvention communale d'un montant de 6 000€ pour l'année 2023,

Vu le rapport de Monsieur Alain RUELLÉ, rapporteur,

ADOPTE, par chapitre pour la section de fonctionnement et équilibrée en dépenses et en recettes, le **budget primitif 2023** du CCAS arrêté à un total de:

- Fonctionnement : 8 173.25 euros (2 173.25 € report 2022 + montant subvention communale pour 2023)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Pour la Présidente Empêchée
Alain RUELLÉ



Accusé de réception en préfecture
091-219485996-20230411-2023_4-DE
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception préfecture : 11/05/2023